

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-3144

présenté par

Mme Laporte, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Frigout, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Immigration, asile et intégration »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Immigration et asile	83 000 000	0	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	83 000 000	
TOTAUX	83 000 000	83 000 000	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au sein de la mission "Immigration, asile et intégration", sont transférés depuis le programme n°104 - "Intégration et accès à la nationalité française" - 83 millions d'euros en autorisation d'engagement et en crédits de paiement vers l'action n°3 - "Lutte contre l'immigration irrégulière" - du programme n°303 - "immigration et asile". Les fonds retranchés au programme n°104 se répartissent comme suit :

- 50 millions d'euros en AE et CP sur l'action n°12 : "Intégration des étrangers primo-arrivants"
- 26 millions d'euros en AE et CP sur l'action n°15 : "Accompagnement des réfugiés"
- 7 millions d'euros en AE et CP sur l'action n°16 : "Accompagnement des foyers de travailleurs migrants"

L'objet de cet amendement est de renforcer les moyens investis dans la lutte contre l'immigration irrégulière afin d'améliorer les capacités des centres de rétention administrative et d'être en mesure de faire respecter la loi française en appliquant systématiquement les arrêtés d'expulsion et obligations de quitter le territoire français.

Dans une logique symétrique de limitation des mesures favorisant *de facto* l'installation durable d'étrangers sur le sol français, les fonds nécessaires à l'objectif énoncé plus haut sont prélevés sur des actions dont le montant a très notablement augmenté entre la loi de finances pour 2022 et le présent projet de loi de finances.